

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE FRONTENAC
NO : 235-06-000001-148

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

PIERRE LABRANCHE
et
EDNA STEWART

Demandeurs

c.

ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS
S.E.C.
et
INVENERGY DES MOULINS GP ULC
et
HYDRO-QUÉBEC

Défenderesses

**DEMANDE DES AVOCATS DES DEMANDEURS POUR CESSER D'OCCUPER
(Article 194, alinéa 2 C.p.c.)**

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE DE PRATIQUE POUR LE DISTRICT DE FRONTENAC, LES AVOCATS DES DEMANDEURS EXPOSENT CE QUI SUIT :

1. La firme soussignée, par l'intermédiaire de Me Gérard Samet, a accepté un mandat de représenter les intérêts des demandeurs dans l'exercice de l'action collective autorisée le 31 mars 2016, dans le district de Frontenac, par l'honorable Lise Bergeron j.c.s., à l'encontre d'Énergie Éolienne des Moulins S.E.C., Invenergy des Moulins GP ULC et Hydro-Québec, dans le dossier 235-06-000001-148, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe ci-après, savoir :

« Toutes les personnes physiques ayant résidé et/ou ayant occupé un immeuble depuis le 1^{er} avril 2010, sur les territoires des municipalités touchées par le Parc éolien des Moulins Phase 1, dont celles de Thetford Mines, Kinnear's Mills, Saint-Adrien d'Irlande, Inverness, Pontbriand, Saint-Pierre de Broughton, Saint-Jean-de-Brébeuf, Irlande et Saint-Jacques de Leeds et dont les propriétés se trouvent dans un rayon de 3 miles ou 4,8280 kilomètres de la zone du projet (tracé des éoliennes de la pièce R-9 du 31 janvier 2012), qui n'ont pas été indemnisées et qui n'ont pas signé un contrat d'octroi d'option et/ou de propriété superficière et/ou de servitude, avec les autorités concernées. »

2. Les représentants pour l'exercice de l'action collective sont Mme Edna Stewart et M. Pierre Labranche;
3. Depuis la Demande d'autorisation de la présente action collective, nous sommes les quatrièmes procureurs des demandeurs;
4. Tel que stipulé dans le jugement de l'honorable Lise Bergeron, j.c.s. en date du 3 mai 2019, une demande d'autorisation pour cesser d'occuper en matière d'action collective doit être demandée au tribunal pour qu'un nouveau mandat soit confié, le tout afin que les membres soient assurés que cette substitution d'avocats ne leur causera aucun préjudice;
5. Le 8 juin 2020, Azran Avocats a notifié un Avis d'intention de cesser d'occuper aux parties;
6. Me Gérard Samet, qui travaillait au sein de la firme Azran Avocat était l'avocat en titre du présent dossier à l'origine et le mandat lui avait été confié personnellement;
7. Me Samet a quitté les bureaux des avocats soussignés depuis le 1^{er} juin 2020, et entend reprendre la suite dans la représentation des demandeurs dans le présent dossier;
8. Les demandeurs ont d'ailleurs manifesté aux soussignés leur désir de continuer à être représentés par Me Samet exclusivement après son départ des locaux des avocats soussignés;
9. Les représentants ou les autres membres du groupe ne subiront pas de préjudice par cette substitution puisque Me Gérard Samet était déjà l'avocat au dossier et déposera un acte de représentation immédiat et sans délai afin d'assurer la suite du dossier, conformément au mandat octroyé par les représentants du groupe dans le présent dossier;
10. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER les avocats des demandeurs à cesser d'occuper, à titre d'avocats des demandeurs;

LE TOUT sans les frais de justice, sauf au cas de contestation.

Montréal, le 29 juin 2020



AZRAN AVOCATS

Me Gabrielle Azran

gazran@azranassociés.com

222, boul. Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2Y 2Y3

Téléphone: (514) 499-2010, ext. 225

Télécopieur : (514) 499-2979

AVIS DE PRÉSENTATION

À : Me Vincent De L'Étoile
Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.
1002, rue Sherbrooke ouest, 28^{ème} étage
Montréal, Québec, H3A 3L6
Vincent.deletoile@langlois.ca
Avocats des défenderesses Énergie Éolienne des Moulins s.e.c.
et Invenergy des Moulins GP ULC

Me Michèle Bédard
CASAVANT MERCIER
560, Place d'Armes, bureau 2810
Montréal, Québec, H2Y 2W2
mbedard@casavantmecier.com
Avocats-conseil d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c.
et Invenergy des Moulins GP ULC

Me Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec Ganesan Fraser
75, blvd, René-Lévesque ouest, 4^{ième} étage
Montréal, Québec, H2Z 1A4
Tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca
Avocats de la défenderesse Hydro-Québec

Me Mario Barraul
Hydro-Québec Ganesan Fraser
75 boulevard René-Lévesque ouest, 4^{ième} étage
Montréal, Québec, H2Z 1A4
Mbarreault8@gmail.com
Avocats de la défenderesse Hydro-Québec

PRENEZ AVIS que la présente Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper sera présentée pour adjudication devant l'honorable Lise Bergeron, j.c.s. siégeant en chambre de pratique dans et pour le district de Frontenac, à une date et heure à être déterminée par conférence téléphonique.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE

Montréal, le 29 juin 2020



AZRAN AVOCATS

Me Gabrielle Azran

222, boul. Saint-Laurent, bureau 202

Montréal (Québec) H2Y 2Y3

Téléphone : (514) 499-2010, poste 225

Télécopieur : (514) 499-2979

Courriel : gazran@azranassociés.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussignée, Gabrielle Azran, avocate, exerçant ma profession au sein de l'étude Azran Avocats située au 222 boul. Saint-Laurent, bureau 202, Montréal, Québec, district de Montréal, H2Y 2Y3, déclare sous mon serment d'office, ce qui suit :

1. Je suis l'une des avocates des demandeurs exerçant chez Azran Avocats en la présente cause ;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ



GABRIELLE AZRAN

Déclarée solennellement devant moi
à Montréal ce 29 juin 2020



Commissaire à l'assermentation

Diane Hatto

De: Diane Hatto
Envoyé: 30 juin 2020 08:10
À: vincent.deletoile@langlois.ca; tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca; mbarrault8@gmail.com; Michèle Bédard
Cc: Gabrielle Azran; gérard Samet
Objet: Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al #235-06-000001-148 n/d 4018.001
Pièces jointes: 20-06-29 Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper (art 194, alinéa 2 C.p.c.).pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	vincent.deletoile@langlois.ca	
	tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca	
	mbarrault8@gmail.com	
	Michèle Bédard	
	Gabrielle Azran	Remis: 2020-06-30 08:10
	gérard Samet	

BORDEREAU DE TRANSMISSION POUR NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Articles 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR	
AZRAN AVOCATS Me Gabrielle Azran 222, boulevard Saint-Laurent, bureau 202 Montréal (Québec) H2Y 2Y3 Téléphone : (514) 499-2010, poste 225, poste 36 Télécopieur : (514) 499-2979 Courriel : gazran@azranassociés.com	
DESTINATAIRE	
Nom :	Me Vincent De L'Étoile, Langlois avocats, S.E.N.C.R.L. Avocats de Énergie Éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC
Adresse :	1002, rue Sherbrooke Ouest, 28 ^e étage, Montréal (Qc) H3A 3L6
Téléphone :	514-842-9512
Télécopieur :	514-845-6573
Courriel :	Vincent.deletoile@langlois.ca

Nom : Me Michèle Bédard, Casavant Mercier
Avocats-conseil d'Énergie éolienne des Moulins s.e.c. et Invenergy des Moulins GP ULC

Adresse : 500 Place d'Armes, bureau 2810, Mtl (Qc) H2Y 2W2

Téléphone : (514) 987-9710

Télécopieur : (514) 987-9717

Courriel : mbedard@casavantmercier.com

Nom : Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec Ganesan Fraser
Avocats de la défenderesse Hydro-Québec

Adresse : 75 boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage, Mtl, Qc, H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, poste 4683

Télécopieur : (514) 289-2007

Courriel : Tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

Nom : Me Mario Barrault Hydro-Québec Ganesan Fraser
Avocats de la défenderesse Hydro-Québec

Adresse : 75 boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage, Mtl, Qc, H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211, poste 3551

Télécopieur : (514) 289-2007

Courriel : Mbarrault8@gmail.com

Date de transmission : 20/06/30

Heure de transmission : 8h10

Nombre de pages jointes transmises : 8 pages

Parties : Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al

Nature du document : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper

Numéro de dossier de la Cour : 235-06-000001-148

Numéro de dossier : 4018.001

Si la transmission est incomplète, veuillez composer le (514) 499-2010.

Tout document envoyé par courriel est confidentiel. Toute personne, prenant connaissance du présent message sans en être le destinataire ou son employé, est avisée qu'il est strictement interdit de diffuser, distribuer ou reproduire l'information y contenue. Si ce document vous a été envoyé par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.

Diane Hatto

Adjoint Juridique/Legal Secretary

222, boul. Saint-Laurent, Suite 202

Montréal (Québec) H2Y 2Y3

Tél. 514.499.2010 ext. 233

Fax. 514.499.2979

dhatto@azranassociés.com

AzranAssociés.com

Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par les présentes avisés que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire et en aviser immédiatement l'expéditeur en utilisant l'adresse courriel d'origine.

This message is strictly confidential, all of the content is privileged only and reserved for the individual named as receiver. You are therefore advised that any distribution and copying of this communication is strictly forbidden. If you have received or read this communication by error, please delete the said transmission and immediately notify the sender using the above-captioned email address.

Diane Hatto

De: Microsoft Outlook
À: mbarrault8@gmail.com; g rard Samet
Envoy : 30 juin 2020 08:10
Objet: Relay  : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c.  nergie  olienne des Moulins S.E.C. & al # 235-06-000001-148 n/d 4018.001

La remise   ces destinataires ou groupes est termin e, mais aucune notification de remise n'a  t  envoy e par le serveur de destination :

mbarrault8@gmail.com (mbarrault8@gmail.com)

[g rard Samet](mailto:gerardsamet@gmail.com) (gerardsamet@gmail.com)

Objet : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c.  nergie  olienne des Moulins S.E.C. & al #235-06-000001-148 n/d 4018.001

Diane Hatto

De: postmaster@casavantmercier.com
À: Michèle Bédard
Envoyé: 30 juin 2020 08:10
Objet: Remis : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al # 235-06-000001-148 n/d 4018.001

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

[Michèle Bédard \(mbedard@casavantmercier.com\)](mailto:mbedard@casavantmercier.com)

Objet : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al #235-06-000001-148 n/d 4018.001

Diane Hatto

De: postmaster@hydro.qc.ca
À: tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca
Envoyé: 30 juin 2020 08:10
Objet: Remis : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al # 235-06-000001-148 n/d 4018.001

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca (tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca)

Objet : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al #235-06-000001-148 n/d 4018.001

Diane Hatto

De: postmaster@Themis.int
À: vincent.deletoile@langlois.ca
Envoyé: 30 juin 2020 08:10
Objet: Remis : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al # 235-06-000001-148 n/d 4018.001

Votre message a été remis aux destinataires suivants :

vincent.deletoile@langlois.ca (vincent.deletoile@langlois.ca)

Objet : Notification d'une Demande des avocats des demandeurs pour cesser d'occuper - Pierre Labranche & al c. Énergie Éolienne des Moulins S.E.C. & al #235-06-000001-148 n/d 4018.001

N^o 235-000001-148

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

DISTRICT DE FRONTENAC

PIERRE LABRANCHE

Et

EDNA STEWART

Demandeurs

c

ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.
ET INVENERGY DES MOULINS GP ULC
ET HYDRO-QUÉBEC

Défenderesses

DEMANDE DES AVOCATS DES DEMANDEURS
POUR CESSER D'OCCUPER

ORIGINAL

Me Gabrielle Azran
(gazran@azranassocies.com)

N/D 4018.001

CODE BA-0922

AZRAN

AVOCATS & LAWYERS

222, boulevard St-Laurent, Suite 202
Montréal (Québec) H2Y 2Y3
T. 514.499.2010 • F. 514.499.2979
azranassocies.com